



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Brèves n°85

Juillet 2014

Cycle d'Education à l'Environnement 2014/2015

Pour la 26^{ème} année, Yvelines Environnement propose un nouveau thème pour son concours de l'année scolaire 2014-2015.

Seront mis à l'honneur : « **Nos Amis les HAIES et les BOSQUETS** »

Le concours qui durera trois mois du 8 janvier au 17 avril 2015.

Les enseignants et les responsables des accueils de loisirs, après avoir suivi une journée de formation chacun et recueilli de nombreux documents début octobre, aideront leurs élèves à compléter une nouvelle grille de mots avec le soutien fidèle du journal « Toutes les Nouvelles » qui leur proposera chaque semaine une courte explication à partir de janvier.

Les individuels de 5 à 15 ans pourront comme chaque année, également participer, grâce à la diffusion par la SNCF.

La remise des prix aura lieu le 19 mai 2015.

Yvelines Environnement - 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 - Fax : 01 39 54 61 66 - e-mail : yvelines.environnement@orange.fr - Site: <http://www.yvelines-environnement.org>

Exposition à l'Orangerie du Domaine de Madame Elisabeth :



A l'occasion du **25^{ème} anniversaire** de notre concours scolaire
destiné à tous les jeunes de 5 à 15 ans
du département des Yvelines,
le **Conseil Général**, partenaire fidèle depuis l'origine de ce concours, nous a offert
cette année la possibilité de présenter à un large public les œuvres réalisées par
les participants, aidés par leurs enseignants et encadrants :
à l'Orangerie du Domaine de Madame Elisabeth à Versailles.

*Ce fût une très belle occasion de montrer à tous ce que les enfants
sont capables de réaliser !*





Les **25** ans du
Cycle d'Éducation
à l'**Environnement**



Trophées réalisés
par l'entreprise
SEQUOIA à
Epône



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

ET LA PROTECTION DE LA NATURE ?

Par Gérard GROLLEAU

Le département des Yvelines est qualifié de département « vert » en raison de l'importance de ses forêts, parcs divers, étangs et terres agricoles. Cela procure un environnement agréable aux Yvelinois, mais qu'en est-il de la protection de la nature ?

Il ne suffit pas d'additionner les superficies de boisements, les espaces verts et les terres cultivées pour en conclure que la nature est favorisée. Tous ces milieux sont artificialisés au bénéfice de l'homme ; il en va différemment pour la nature sauvage qui permet à la faune et à la flore de survivre.

On nous parle sans cesse de biodiversité, qu'il faut protéger, restaurer ; c'est l'un des mots-clés à ne pas oublier dans un discours « in ». Mais la réalité ? Prenons des indicateurs de la santé des milieux, tel que le programme « **Suivi Temporel des Oiseaux Communs** » ou **STOC** initié par le Centre de Recherche par le Baguage des Populations d'Oiseaux (CRBPO), service du Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce programme, débuté en 1989, recense par échantillonnage les oiseaux nicheurs dans différents milieux (lorsque l'on parle de nicheurs, la période va de début mars à fin juin, les oiseaux étant cantonnés durant cette période) ; ce sont en fait principalement les petits passereaux, les plus abondants, qui sont répertoriés.

Deux variantes de ce programme coexistent et se complètent : le **STOC dit EPS** (Echantillonnages Ponctuels Simples), fondé sur l'écoute et la détection des mâles chanteurs, conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance, et le **STOC CAPTURE** qui étudie les variations des paramètres démographiques les plus importants que sont la survie des adultes et le succès de la reproduction. Que nous révèle ce programme, en ne retenant que les espèces suffisamment abondantes pour que les variations de populations soient significatives ?



SUITE...

YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

ET LA PROTECTION DE LA NATURE ?

Par Gérard GROLLEAU

VARIATIONS DE 1989 A 2007

Oiseaux des forêts (18 espèces)	- 18%
Oiseaux des milieux agricoles (20 espèces)	- 29%
Oiseaux des milieux bâtis (13 espèces)	- 27%
Espèces généralistes (14 espèces)	+ 10%

Toutes espèces d'oiseaux confondues, la baisse moyenne générale a été de 12% en 20 ans, et le phénomène ne s'est pas inversé depuis 2007, au contraire ; la baisse moyenne actuelle frôle les 25%.

Ce qui est vrai pour les oiseaux l'est également, à des degrés divers, pour les mammifères, les reptiles, les batraciens, les insectes, la flore, etc... Et nous ne parlerons pas des **espèces dites invasives**, en général exotiques, introduites volontairement ou pas, dont l'impact sur leurs homologues indigènes est négatif dans l'ensemble, donc **négatif pour la biodiversité**.

Nous constatons que ce sont les milieux agricoles qui ont subi les pertes les plus fortes, que ce soit en diversité ou quantitativement. La **disparition de la polyculture au bénéfice des monocultures**, avec les modifications de paysages que cela a entraîné, en est la raison principale, effets aggravés par l'importance des moyens techniques, que ce soit le machinisme agricole ou le large emploi des pesticides. Par exemple, l'usage des herbicides, en éliminant les plantes indésirables, simplifie la flore, et de ce fait supprime des couverts de nidification et des sources de nourriture. En monoculture, il n'y a à manger pour les animaux que durant une courte période de l'année. Et cela ne concerne pas la seule France, le même phénomène, de même ampleur, est constaté en Grande-Bretagne par exemple.



SUITE...

YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

ET LA PROTECTION DE LA NATURE ?

Par Gérard GROLLEAU

Les milieux forestiers ont également perdu près de **20% de diversité aviaire** ; les modes d'exploitation en sont la cause principale, comme la disparition des taillis sous futaie, l'hyper fréquentation des forêts suburbaines aggravant énormément la situation.

Quant aux milieux bâtis, ils ont perdu presque autant de biodiversité que les milieux agricoles. Les constructions modernes, les ravalements et restaurations d'immeubles, la modification des bâtiments agricoles et, notamment, ceux d'élevage bovin, la **perte de tolérance des humains** vis-à-vis des animaux sauvages, font que de nombreux oiseaux ne peuvent plus y nicher et ont disparu ou se sont raréfiés dans les villes, même si les espèces polyphages et opportunistes (pigeons, étourneaux, corneilles, pies) s'adaptent très bien grâce à nos déchets répandus ça et là.

Ces espèces généralistes voient ainsi leurs effectifs augmenter en milieu urbain, en particulier les **Corneilles** et les **Pies** dont l'abondance augmente la pression de prédation qu'elles exercent sur les petits oiseaux, ce qui aggrave le problème pour ces derniers.

Tout ceci n'est qu'une conséquence de la **perturbation des milieux**. Non seulement l'homme stérilise une partie de plus en plus importante des sols pour ses habitations, usines, routes, autoroutes, voies ferrées, terrains de sport et d'exercices divers, ce qui a pour conséquence de fragmenter les milieux, avec des barrières infranchissables pour les animaux terrestres, créant ainsi des isolats de populations qui, petit à petit, sont victimes de **dérives génétiques** les conduisant à la disparition, mais la civilisation des loisirs et les facilités de déplacement font que le reste du territoire est constamment soumis à ses interventions : engins motorisés de tout poil, VTT et assimilés, qui sillonnent et dégradent les milieux naturels, parapentes qui prennent en montagne la place des grands rapaces, varappeurs qui, malgré les accords de bonne conduite, perturbent la nidification des oiseaux rupestres, etc..., sans oublier la multiplication des stations de ski et leurs impacts.



ET LA PROTECTION DE LA NATURE ?

Par Gérard GROLLEAU

Finally, the entire territory is perturbed ; man transforms nature into an immense playground, and not only in France, this is to his sole benefit, the fauna being reduced to a congruous portion. We must not forget the various pollutions that this engenders : organic pollutions, pesticides, human and veterinary medicines, heavy metals, industrial chemical residues, etc...

To try to compensate a little for this, we create natural reserves, national parks, regional parks, but it must welcome the public who, even if framed, disturbs and degrades. European regulation has been put in place for the protection of species and habitats, but with difficulties for its application and its respect ! And one can see well that, despite everything, biodiversity continues to be degraded, even if occasionally some successes exist.

When will humanity really take conscience that she is in a phase of pullulation and that she destroys the earth ? Pullulations are a well-known phenomenon among animal populations : one species becomes dominant, spreads, invades its environment and destroys it to feed ; at this moment, the animals, physiologically deficient, die in mass, for reasons of diseases that spread rapidly and of famine ; only a few individuals survive, the environment regenerates, the species also regains ground, and the process repeats. Well, humanity is in the first phase (famines, wars, aggressiveness, new diseases, progression of deserts, etc...), but as she still has means to compensate the inconveniences, the march towards the void continues !!!

Alarm cries have been launched by scientists since the beginning of the 19th century, but no one listens. Growth is the master word of our civilization : race to always more, to be better, to go forward ! It is time to look a little at things in the face, and that in the whole world. The quality of our environment, that the whole world researches, passes through the protection of nature.

SACCAGE DU PAYSAGE DANS LE SITE CLASSÉ DE LA PLAINE DE VERSAILLES



Tous les arbres en bordure du ru de Maltoute, à partir du chemin communal entre Bailly et Fontenay-le Fleury, **lieudit Les Moulineaux**, ont été coupés sans aucun avis préalable, donc accord, de la Commission des sites.

De quelles autorisations les auteurs de ce massacre peuvent-ils se prévaloir ?

Voir les photos montrant les paysages **avant** et **maintenant** !



Le transfert d'une déchetterie d'un site classé dans un autre site classé...?

**Les accords entre maires de la communauté de communes VGP peut-elle tout permettre ?
La commune de Bailly a-t-elle pour objectif de Récupérer des activités polluantes
de la Communauté de communes de Versailles Grand Parc ?**

la commune de Bailly « héberge » la plus grande station d'épuration de l'ouest de Versailles, « le Carré de la réunion », récemment rénovée, dans la perspective du Château de Versailles. Maintenant le maire de Bailly accepterait d'accueillir la plus grande déchetterie, toujours dans la perspective du Château de Versailles, à l'endroit initialement prévu pour le raccordement du tunnel A86 avec l'A12.

Cet endroit, autrefois sorti du site classé pour cet unique objet de raccordement, qui a été supprimé dans le SDRIF révisé, doit donc être restitué au site classé, en zone agricole.

Dans son projet de « modification simplifiée » du PLU de Bailly (déjà attaqué au Tribunal Administratif de Versailles) le maire de Bailly entend donc, envers et contre tout, vouloir installer cette importante déchetterie dans une zone sensible du site classé de la Plaine de Versailles.

Toutefois, aucune information publique n'a été fournie sur ce projet inacceptable.

Le transfert d'une déchetterie d'un site classé dans un autre site classé...?

De quoi s'agit-il ? Du transfert de la déchetterie située près de la gare des matelots, entre Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles, vers Bailly, près du CD7 et de la cueillette de Gally.

Combien de camions sur les routes, combien de trains de fret sur la ligne de grande ceinture qui traverse Bailly et Noisy-le-Roi ?

Quelles odeurs dues à la fermentation ?

Comment traiter les ruissellements avant rejet au milieu naturel ?

Quelle vapeur d'eau et de gaz carbonique émis par l'arrosage des végétaux en fermentation ?

Quels bruits émis par l'activité ?

Les activités qui seraient transférées :

« Chaque année, environ 20000 tonnes de déchets végétaux transitent par le site de Versailles pour être transformés.

Les produits recyclés sont commercialisés sous forme de compost, de paillage ou de biomasse. »



SUITE... et Fin

Le transfert d'une déchetterie d'un site classé dans un autre site classé...?

Tonnages traités selon la provenance et le type de déchets :

<i>Collectivités de l'Essonne</i>	<i>2500 tonnes</i>
<i>Collectivités des Yvelines</i>	<i>7500 tonnes</i>
<i>Collecteurs/déchetteries</i>	<i>7200 tonnes</i>
<i>Entreprises d'espaces verts</i>	<i>7800 tonnes</i>
<i>Bois</i>	<i>2000 tonnes</i>

Tonnages des produits du traitement :

<i>Compost vert</i>	<i>7300 tonnes</i>
<i>Matières végétales</i>	<i>3200 tonnes</i>
<i>Fibres de bois</i>	<i>3600 tonnes</i>
<i>Biomasse</i>	<i>3800 tonnes</i>

Cette activité n'est **pas compatible avec la protection du site classé de la Plaine de Versailles**, en particulier avec la protection des écosystèmes des espaces humides de la Ferme des Moulineaux et du domaine de la Faisanderie des Moulineaux.

Cette activité n'est pas compatible avec la protection de l'environnement et la qualité de vie des habitants (transports, bruits, odeurs, émanations, paysages, ...) dans le périmètre triplement classé de la perspective du château de Versailles.



YVELINES
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Le Solar Decathlon

Yvelines Environnement a suivi de près le dossier **Solar Decathlon** depuis plus de deux ans et particulièrement le devenir des **terrains des Mortemets**.

Vous retrouverez la plupart de nos documents sur notre site internet :

<http://www.yvelines-environnement.org/le-solar-decathlon/>

Un article fort intéressant de **La Tribune de l'Art** est consultable en ligne mais aussi sur notre site :

<http://www.latribunedelart.com/le-solar-decathlon-ravage-les-mortemets-dans-le-parc-de-versailles>

TRÈS BEL ÉTÉ À TOUS !

Retrouvez toute notre actualité sur :
<http://www.yvelines-environnement.org/>

A bientôt 😊